

PROJET DE STRATÉGIE
QUÉBÉCOISE SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE
2002-2007

MÉMOIRE

Présenté au :

MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT ET À L'EAU

Préparé par :

L'ASSOCIATION DES CONSULTANTS EN FORESTERIE

Mars 2002

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. OBJET DE LA STRATÉGIE.....	2
2. POSITION DE L'ACF.....	3
3. COMMENTAIRES.....	4
3.1 Orientations stratégiques et sauvegarde du patrimoine naturel.....	4
Les aires protégées.....	4
Les espèces menacées ou vulnérables.....	4
Les activités fauniques.....	5
Les activités forestières.....	5
Les activités urbaines.....	6
Les connaissances biologiques.....	6
3.2 Indicateurs de résultats et de suivi.....	6
Les activités forestières.....	6
CONCLUSION.....	8

INTRODUCTION

Fondée en 1999, l'Association des consultants en foresterie (ACF) du Québec est une organisation sans but lucratif. Aujourd'hui, l'ACF compte plus de 30 bureaux-conseils, représentés par 15 membres actifs dans les principaux secteurs du génie-conseil en foresterie. Ces bureaux comptent plus de 400 professionnels, techniciens et travailleurs. Ils offrent un savoir-faire riche et varié qui déborde le champ strict de la foresterie et englobe les disciplines connexes telles que les sciences humaines, celles de l'information, l'écologie et l'économie.

La clientèle des membres est très diversifiée : ministères, organismes parapublics, industries forestières, associations et regroupements de propriétaires, municipalités et MRC, organismes à vocation faunique et de villégiature, organismes de développement international, etc.

Seule association regroupant des cabinets en foresterie au Québec, l'ACF a pour mission de :

- ♦ contribuer au développement de la foresterie au Québec;
- ♦ promouvoir l'expertise québécoise en foresterie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du Québec;
- ♦ informer ses membres sur des sujets d'intérêt en relation avec le développement de la foresterie;
- ♦ promouvoir et assurer une présence active des cabinets en foresterie dans les grands dossiers forestiers au Québec.

Depuis sa création, l'ACF s'est efforcée d'établir et de maintenir des liens étroits avec les représentants du ministère des Ressources naturelles, en participant à des rencontres et en apportant le point de vue des consultants dans divers dossiers techniques, administratifs et même politiques. En 2001, l'ACF a participé à l'exercice de mise à jour du régime forestier québécois en déposant un mémoire à la commission parlementaire. En 2002, l'ACF a déposé un mémoire sur le projet de politique de consultation du Ministère de ressources naturelles du Québec.

C'est en conformité avec la mission de l'ACF que nous présentons ce mémoire. Nous croyons que les consultants en foresterie peuvent apporter leur savoir-faire et leur expertise à plusieurs niveaux dans un processus de consultation sur la stratégie québécoise sur la diversité biologique. Nous espérons vous le démontrer par les critiques et les propositions contenues dans ce mémoire.

1. OBJET DE LA STRATÉGIE

L'objet du projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007 est de réviser la stratégie initiale pour une période additionnelle de 5 ans. Le Québec entend donc bonifier sa stratégie, en ajoutant un enjeu fondamental, soit celui du maintien de la diversité biologique québécoise. Cet enjeu se traduit par trois buts fondamentaux de la Convention internationale, à savoir :

- ♦ la conservation de la diversité biologique, soit la variété et la variabilité des gènes, des espèces et des écosystèmes;
- ♦ l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique;
- ♦ le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et, par analogie, de l'utilisation de toutes les ressources biologiques

Le ministre attend de ces consultations qu'elles enrichissent la démarche collective en faveur du maintien et de l'utilisation de notre patrimoine biologique.

2. POSITION DE L'ACF

L'ACF soutient le ministre dans sa démarche de révision de la stratégie québécoise sur la diversité biologique et vise à commenter davantage les aspects liés aux forêts québécoises.

De façon générale, l'ACF est en accord avec le projet de stratégie et souhaite contribuer, dans la mesure du possible, à la bonification du processus. Les membres de l'ACF et leur clientèle représentent une partie de la population ayant un intérêt dans la biodiversité des écosystèmes forestiers. Cependant, nous souhaitons, par ce mémoire, apporter quelques pistes ou commentaires au projet de stratégie que le ministre a l'intention de mettre en application.

3. COMMENTAIRES

L'ACF, à la suite de la lecture du projet de stratégie, s'est interrogée sur différents points et est même restée sur son appétit pour d'autres. De façon générale, la stratégie nous semble claire et couvre l'ensemble des préoccupations en matière de biodiversité au Québec. L'ACF concentrera ses commentaires sur les sujets qui touchent de près le secteur forestier, étant donné l'expertise propre de ses membres.

L'ACF s'est questionnée sur l'ensemble de ces éléments et présente, par ce mémoire, le résultat de ses réflexions.

De façon générale, le document présentant le projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007, brosse un portrait exhaustif et complet de toute la problématique de la biodiversité québécoise. Le document présente une évaluation et un bilan de la stratégie (1996-2001), les orientations stratégiques générales et sectorielles, les indicateurs de résultats et de suivi, de même qu'une mise en œuvre et un plan de suivi du plan d'action. L'ACF perçoit par ce document que le ministre a engagé une démarche complète et structurée.

L'ACF, dans les sous-sections suivantes, présentera ses commentaires précis concernant les éléments qui touchent ses champs d'expertise.

3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET SAUVEGARDE DU PATRMOINE NATUREL

Les aires protégées

Il est clair que le Québec, avec 2,9 % de sa superficie constituée d'aires protégées, fait figure de parent pauvre, comparativement au reste du Canada ou encore à d'autres juridictions dans le monde. Nous saluons donc l'intention de la stratégie d'accroître, d'ici 2005, à 8 % la superficie des aires protégées au Québec. Nous nous questionnons cependant sur les critères qu'entend employer le ministre dans la détermination et la délimitation des aires protégées. À notre avis, un plan d'ensemble devrait être élaboré, où les critères, la répartition, l'étendue par région des aires protégées seront définis. Cette planification devra conduire à un plan de mise en œuvre et fera intervenir tous les acteurs territoriaux.

Les espèces menacées ou vulnérables

Il est primordial d'accroître la protection des espèces menacées au Québec. Nous croyons que l'objectif de protéger un seul habitat par espèce désignée est timide. Dans l'alternative d'une catastrophe locale, il y aurait un risque de perte de cet habitat. Il serait plus sage de prévoir, là où c'est possible, la protection d'au moins trois habitats. Cette mesure permettrait de sécuriser le patrimoine naturel.

En forêt publique, la stratégie propose de protéger 100 % des sites connus abritant des espèces menacées ou vulnérables. Cet objectif nous apparaît très optimiste et quelque peu irréaliste dans certains cas.

Il serait plus approprié d'établir, pour chacune des espèces, le pourcentage de sites nécessaires à sa protection à long terme.

Les activités fauniques

La stratégie prévoit, pour la question des activités fauniques, des objectifs visant la mise en place d'une gestion intégrée des ressources (GIR). L'ACF salue cette initiative et est en accord avec la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour trois ZEC, ___ réserves fauniques, trois pourvoiries. Faire des plans c'est une chose, mais appliquer la GIR relève d'un autre ordre d'efforts et il s'agit probablement de l'élément le plus déterminant. Encore une fois, nous croyons que ces objectifs sont timides et que la GIR devrait viser également au moins toute une région administrative, afin que la gestion soit réalisée dans une perspective régionale, impliquant tous les intervenants. La stratégie devrait également impliquer la mise en œuvre d'au moins un des plans par secteur, afin de mesurer réellement son applicabilité dans le contexte québécois. Les expériences de GIR au Québec n'ont pas toujours donné les résultats escomptés et ce, principalement par manque de connaissance de l'ensemble des écosystèmes, mais surtout par manque de ressources financières. De plus, le monitoring des expériences de la GIR au Québec ne semble pas être concluant et avoir reçu l'assentiment de tous les ministères impliqués et, tout particulièrement, le MRN.

Les activités forestières

L'intégration des nouvelles exigences de maintien de la biodiversité dans tous les plans généraux demeure un exercice complexe, où une résistance des industriels sera sentie. En quelque sorte, les implications auront un impact, surtout au niveau de la réduction des superficies récoltables, de l'ordre de près de 6 %. Cet objectif est fort louable mais nécessitera une volonté ferme du Gouvernement et la collaboration des industriels détenteurs de contrats d'aménagement forestier.

L'amélioration de la performance environnementale des industriels dans leurs pratiques forestières (ornéages, perte de superficie productive, érosion, etc.) est déjà prévue dans la nouvelle Loi des forêts. Cependant, nous nous questionnons sur les modes de suivi et sur qui les réalisera. Comment évaluera-t-on cette performance ? Sur ce point, l'ACF a déjà proposé au ministre des ressources naturelles de confier à des organismes (auditeurs indépendants) la réalisation des évaluations de performance, autant de la perspective industrielle que ministérielle.

La forêt privée est probablement la plus grande perdante dans le processus de maintien de la stratégie. Ce n'est pas un appui dont la forêt privée a besoin, mais bien de ressources pour sa mise en place. Il est important de signaler que la forêt privée est localisée dans les sites les plus riches, les plus accessibles, les plus diversifiés, les plus sensibles et probablement sujets aux impacts les plus grands, par rapport à la forêt publique, où un seul décideur peut agir. À notre avis, la stratégie devrait s'engager à déployer des ressources à la forêt pour que nous puissions maintenir notre patrimoine naturel.

Les activités urbaines

La stratégie propose de faire la promotion de la foresterie urbaine auprès des municipalités, de favoriser le verdissement, la renaturalisation des berges et de minimiser les empiètements sur les boisés d'intérêt. L'ACF est d'accord avec cet objectif, mais s'interroge sur la signification de la biodiversité, lorsque la stratégie traite de foresterie urbaine. Les milieux urbanisés s'éloignent des conditions naturelles et favorisent l'introduction d'espèces végétales et animales envahissantes, ce qui est contraire à la notion de biodiversité naturelle. La stratégie devrait s'employer à préserver et à restaurer les milieux naturels en territoire municipal et à les rapprocher le plus possible de leur caractère naturel. Cet engagement devrait être renforcé par des objectifs plus précis.

Les connaissances biologiques

Il est important qu'au Québec une base de données commune puisse être disponible pour consultation. Cette base doit, non seulement présenter des données numériques descriptives, mais également graphiques. Par conséquent, la stratégie devrait considérer fortement l'utilisation d'un système d'information à référence spatiale qui pourrait être consulté par différents utilisateurs.

Il est vrai que la création d'un organisme, chargé de coordonner les efforts de conservation, d'accessibilité et de mise en valeur des collections scientifiques, est une nécessité. Cependant, il faudrait que cet organisme puisse également diffuser les lieux de conservation et la valeur des collections. Un site Internet devrait être un médium de consultation à considérer.

Au même titre que les bibliothèques nationales, il faut que les collections scientifiques soient conservées pour les générations futures et que des sommes importantes y soient investies.

3.2 INDICATEURS DE RÉSULTATS ET DE SUIVI

La stratégie suggère une série d'indicateurs généraux de résultats et de suivi. Selon l'ACF, les indicateurs proposés, dans les cas des milieux forestiers et naturels, semblent insuffisants ou encore ne traduisent pas suffisamment l'esprit de la biodiversité naturelle.

Les activités forestières

L'amélioration de la performance environnementale des industriels n'est pas un gage de préservation de la biodiversité, au même titre que l'intégration des nouvelles exigences de maintien de la biodiversité dans tous les plans généraux.

Pour les activités forestières, le suivi du taux de récolte et le nombre d'emplois et la valeur de production associés ne sont pas à notre avis des indicateurs valables de biodiversité. Le fait de ne pas dépasser le taux de récolte n'indique en rien la qualité de la régénération, le retour de la végétation près du stade originel. L'indicateur de suivi concernant le nombre d'emplois nous apporte encore moins d'information sur le caractère de maintien de la biodiversité.

À notre avis les indicateurs de suivi qui devraient être employés viseraient à caractériser la biodiversité effective, par des paramètres précis de mesure. Ces indicateurs permettraient de s'assurer que les superficies récoltées sont aménagées de telle sorte que la végétation de seconde venue soit équivalente en termes de biodiversité.

CONCLUSION

L'ACF est heureuse de pouvoir contribuer à la mise en place de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007. Depuis quelques années, l'intérêt du public s'est grandement accru. C'est pourquoi cette stratégie est nécessaire pour assurer, à long terme, la préservation de notre patrimoine naturel, pour le bénéfice des générations futures, et notre contribution à l'échelle mondiale.

L'ACF et ses membres croient que leur apport dans cette consultation peut être très important. C'est pourquoi, nous n'avons pas hésité à faire des propositions qui traduisent notre intérêt et notre capacité d'implication dans ce processus.

Pour les membres de l'ACF, le maintien de la diversité biologique québécoise est une préoccupation constante, compte tenu de leurs actions en forêt publique et privée. Depuis quelques années, ces préoccupations prennent de l'ampleur et les pratiques de travail se transforment continuellement. C'est en ce sens que l'ACF croit être en mesure de contribuer positivement à la mise en place de la stratégie du ministre.

Finalement, nous croyons que les consultations à venir, pour rencontrer les objectifs du ministre et les attentes de la population en matière de diversité biologique, devront être menées selon des mécanismes clairs et efficaces. À cet effet, nous envisageons avec beaucoup d'enthousiasme notre rencontre du 5 avril.

Bruno Del Degan, ing. f., M. Sc.
Président de l'ACF